

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 4

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvellement réélu y verra un puissant encouragement à marcher de l'avant avec entrain et confiance.

Avec notre numéro de ce jour nous donnons (en annexe) *in extenso* le rapport de M. le président Bovet.

BIBLIOGRAPHIE.

Journal de la librairie militaire, Bulletin bibliographique mensuel. — 1^{re} année. Janvier 1875. — Paris, J. Dumaine.

Il existe en allemand sous le nom de *Allgemeine Bibliographie der Militär Wissenschaften* une publication mensuelle qui a essentiellement pour but de donner un compte-rendu des ouvrages, revues et journaux militaires au fur et à mesure de leur apparition. Ce recueil rend d'excellents services aux officiers désireux de se tenir au courant des écrits qui concernent l'armée et les sciences militaires ; aussi saluons-nous avec un vrai plaisir l'apparition d'un bulletin analogue en langue française, bulletin que son prix d'abonnement (5 fr. pour la France et 5 fr. pour l'étranger) met à la portée d'un grand nombre de lecteurs.

Les quelques lignes qui suivent, et que nous extrayons de l'avertissement en tête du premier numéro, caractérisent le but que se propose l'éditeur du *Journal de la librairie militaire*.

« Depuis la dernière guerre, un nombre considérable de travaux, ayant trait à » l'organisation, à la science et à l'histoire militaire, ont paru, soit en France, » soit à l'étranger ; quelques-uns ont dû à la publicité qui leur fut donnée de pou- » voir se faire apprécier ; d'autres, d'une valeur réelle, sont restés ignorés.

» Les revues périodiques militaires consacrent toutes, il est vrai, un chapitre » spécial à la bibliographie, mais ce genre d'études, étant pour elles secondaire, » demeure nécessairement très incomplet. C'est donc avec quelque confiance que » j'attends l'accueil réservé à ce modeste bulletin.

» Chaque numéro comprendra :

» 1^o Un relevé mensuel des nouveautés militaires publiées en France et à l'é- » tranger.

» 2^o Des comptes-rendus sur les écrits militaires les plus importants.

» 3^o Un relevé mensuel des ouvrages qui, sans avoir trait à la science de la » guerre, ne méritent pas moins d'être portés à la connaissance des lecteurs, tels » que ceux relatifs aux lettres, à l'histoire, à la géographie, ainsi que les cartes.

» 4^o Nomenclature d'ouvrages militaires anciens et modernes qui peuvent être » utilement consultés.

» Pour que cette publication n'offre pas seulement un intérêt bibliographique, » elle comprendra également une feuille (16 pages) de réimpression des meilleurs » écrits militaires devenus fort rares. »

Histoire d'une forteresse, par VIOLET-LE DUC. — Paris, Hetzel. 1875. Un vol. in-4^o.
Prix 9 fr.

L'histoire d'une forteresse est à la fois une œuvre de science et une œuvre d'imagination ; l'auteur a pris pour sujet de ses démonstrations une ville de la Roche-Pont, qui serait située dans les environs de Dijon. Cette ville supporte jusque-là 7 sièges, plus terribles les uns que les autres, à mesure qu'avec le progrès de la civilisation, les engins de guerre deviennent plus redoutables. Le premier siège remonte aux époques les plus reculées de la barbarie ; le deuxième est soutenu contre les Romains à l'époque de César ; le troisième est en l'an 552, et l'attaque conduite par les fils de Clovis ; c'est ici le premier siège régulier avec travaux d'investissement, mines, sapes, murailles battues en brèche ; les travaux de défense sont conduits par un ingénieur romain. Le quatrième siège est soutenu à la fin du XII^e siècle par un chatelain féodal contre son seigneur suzerain le duc de Bour-

gogne ; les défenseurs sont délivrés par une armée de secours envoyée par Philippe-Auguste. Deux cents ans après eut lieu le cinquième siège, le premier dans lequel il est fait emploi, de part et d'autres, de bouches à feu. A l'époque de Henri IV le système des fortifications est notablement modifié sous la direction du fameux ingénieur Errard, de Bar-le-Duc, et 50 ans plus tard les nouvelles constructions font victorieusement leurs preuves contre l'armée des Impériaux. Sous Louis XIV nouveau changement, Vauban révolutionne l'art de la fortification ; le système inauguré par lui est aussi favorable que possible à la défense, étant donnée la portée de l'artillerie à son époque.

En montrant dans cette série d'exemples comment chaque perfectionnement de la science destructive a amené un perfectionnement parallèle de la science défensive, l'auteur démontre que l'innovation de l'artillerie à longue portée impose une nouvelle réforme du système des fortifications, et que l'assaillant doit aujourd'hui être repoussé, non plus à 15 ou 1800 mètres, mais 10 mille mètres et plus. Le dernier chapitre du livre est la description de la forteresse de l'avenir, telle que M. Violet-le-Duc la conçoit.

Le texte de l'ouvrage est éclairé de lumineux dessins qui facilitent singulièrement les démonstrations de l'auteur.

Cours d'art militaire, par H. BARTHÉLEMY, capitaine au 8^e régiment d'infanterie, professeur à l'école militaire de St-Cyr. Paris, Delagrave, 1874. 9 fascicules in-8. Prix : 1 fr. par fascicule.

Ce nouveau cours d'art militaire est publié par la Réunion des officiers. Il formera deux forts volumes de dix fascicules chacun. Le premier volume, ou cours de première année, aura 50 leçons, soit 10 sur l'organisation des armées et 20 sur les petites opérations ; le deuxième, ou cours de seconde année, 20 leçons sur la grande tactique et 15 sur la stratégie. Ainsi 65 leçons en quatre parties.

Jusqu'à présent nous avons reçu 9 fascicules, ou plutôt 8, car le n^o 2, relatif à l'armée française, ne sera publié que « ultérieurement. » L'auteur le réserve-t-il pour la bonne bouche ou craint-il de faire prématurément des révélations à l'étranger ? C'est cependant le chapitre qui aurait pour nous le plus d'intérêt.

Pour autant qu'on peut juger de l'ouvrage de M. le capitaine Barthélemy par ce qui en a paru, il promet d'être aussi intéressant qu'instructif. Il sera riche de matériaux et, en tout cas, fort consciencieusement élaboré. Nous aurons le plaisir d'en parler plus en détail quand il sera plus avancé et notamment quand la lacune relative à l'armée française sera comblée.

Défense des localités, par S. COUTAU, major fédéral. — Genève. 1874. Benoît et C^e. Un vol. in-24^o. Prix, 50 centimes.

Ce petit volume de 60 pages, publié par la section genevoise de la société fédérale des sous-officiers, est le résumé de trois soirées familières données aux sous-officiers de Genève en décembre 1873, par M. le major Coutau, instructeur en chef de l'infanterie genevoise.

Ces conférences, suivies de deux reconnaissances, ont eu pour but l'étude des travaux de fortification improvisée en général, et leur application en particulier à la mise en état de défense du village de Russin et d'une partie du Plan-des-Ouates.

Écrit d'un style clair et concis, ce manuel fait honneur à la section de la société militaire qui l'a vu naître, et nous félicitons sincèrement celle-ci de l'excellente instruction dont elle est à même de bénéficier sous les auspices de M. le major Coutau.

Le généralat, les armes spéciales et les armes de ligne. Bruxelles, Lebègue et C^e. 1874. Une broch. in-8^o.

Cette brochure est une lettre de M. le major d'état-major Cambrelin au direc-

teur du journal : *la Belgique militaire*, en réponse à quelques articles parus dans les livraisons d'octobre et novembre 1874 sur la réorganisation des cadres de l'armée belge.

Les armes portatives en Allemagne. Bavière : système Werder. — Paris, 1874. Berger, Levrault et Co. Brochures in-8°.

La revue d'artillerie a donné sous ce titre : *les armes portatives en Autriche-Hongrie et en Allemagne*, une étude approfondie des anciennes armes transformées et des armes d'ordonnance de ces deux pays. L'opuscule dont nous donnons le titre est la reproduction de l'article concernant le système Werder. Les personnes qui s'intéressent aux questions d'armement y trouveront une description détaillée et accompagnée de planches de l'arme (ordonnance 1869) dont l'armée bavarquoise est actuellement dotée.

Les modèles en service sont au nombre de trois : fusil d'infanterie, carabine et pistolet. Ces trois modèles sont identiques comme mécanisme ; ils ne diffèrent entre eux que par des dispositions spéciales en rapport avec le service des troupes auxquelles ils sont destinés.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 28 janvier 1875.

Il a été communiqué au Département qu'en application des art. 3 et 256 de la nouvelle organisation militaire quelques cantons recrutaient tous les employés de chemins de fer qui n'ont encore fait aucun service militaire pour les appeler ensuite aux écoles de recrues de cette année.

Une mesure semblable serait une charge considérable pour ceux qu'elle atteindrait et pourrait même, suivant le cas, nuire à l'exploitation des chemins de fer et occasionner de grandes dépenses à la Confédération, sans qu'il puisse en résulter un avantage réel pour l'armée.

En conséquence, nous vous invitons à ne pas appliquer l'art. 5 de la nouvelle organisation militaire aux citoyens suisses nés antérieurement à l'année 1855 et qui sont dispensés du service militaire par la loi, mais de n'astreindre à une seule école de recrues que les jeunes gens nés en 1855, dispensés légalement. Tous les autres doivent être soumis au paiement de la taxe militaire.

Berne, le 8 février 1875.

Le Département a l'honneur de vous informer que, dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a accordé aux officiers suivants leur démission de l'état-major fédéral :

1. Etat-major général.

Isler, Jean, de et à Kaltenbach, colonel, né en 1802 ; Paravicini, Rodolphe, de et à Bâle, colonel, né en 1815 ; de Reding-Biberegg, Léopold, de et à Frauenfeld, colonel, né en 1812 ; Linck, Antoine, de et à Genève, colonel, né en 1820 ; Wydler, Guillaume, de et à Aarau, colonel, né en 1818 ; Fluckiger, Daniel, d'Auswyl, à Aarwangen, colonel, né en 1820 ; Glutz-Blotzheim, Constant, de et à Soleure, colonel, né en 1825 ; Christ, Louis, de et à Coire, lieutenant-colonel, né en 1797 ; Schobinger, Xavier, de Lucerne, à Vevey, lieutenant-colonel, né en 1829 ; Meyer, Emile, de et à Hérिसau, lieutenant-colonel, né en 1850 ; Sulzer, Henri, de Winterthour, à Aadorf, lieutenant-colonel, né en 1850 ; Paschoud, Charles, de et à Vevey, lieutenant-colonel, né en 1855 ; Pictet-de Rochemont, Auguste, de et à Genève, lieutenant-colonel, né en 1854 ; de Loriol, Auguste, de Lausanne, au Château d'Allaman, lieutenant-colonel, né en 1855 ; Rohr, Guil-